

Convocation à l'assemblée générale annuelle

de votre Caisse Desjardins du Sud de L'Islet et des Hautes-Terres

Le 10 avril 2024 à 18 h 30



Le lien pour assister à l'assemblée virtuelle est disponible à l'adresse suivante :
www.desjardins.com/caissesudlislethautesterres

L'assemblée générale annuelle se tiendra uniquement en **mode virtuel**. Cette formule implique que les membres présents lors de la diffusion de l'assemblée pourront **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée.

En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2023
- adopter des modifications au *Règlement intérieur de la Caisse*
- poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)



Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez :

- décider de la répartition des excédents annuels (ristournes)
- voter pour élire des membres du conseil d'administration

Modification au *Règlement intérieur de la Caisse*

Les membres seront appelés à se prononcer sur l'adoption d'une résolution spéciale visant à :

- Modifier l'annexe « A » au *Règlement intérieur de la caisse* (RIC) décrivant les groupes et prévoyant la répartition des administrateurs dans lesdits groupes de manière à :
 - Regrouper tous les groupes protégés par secteur sous les deux (2) groupes protégés par secteur suivants :
 - Groupe A : Saint-Pamphile, Saint-Adalbert et Saint-Omer
 - Groupe B : Sainte-Perpétue, Tourville, Sainte-Félicité et Saint-Marcel
 - Modifier la répartition des administrateurs au sein de ces deux (2) groupes protégés par secteur afin que chacun de ceux-ci soit représenté par trois (3) administrateurs;
 - Augmenter le nombre d'administrateurs du groupe universel d'un (1) à cinq (5);
- Adopter le *Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs*.

Ces modifications prendront effet dès leur adoption, avant la période des élections.

Les membres peuvent obtenir une copie des modifications proposées en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture.



Élection au conseil d'administration

4 postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse, soit :

- 1 poste pour le groupe B : Sainte-Perpétue
- 1 poste pour le groupe D : Sainte-Félicité
- 1 poste pour le groupe F : Saint-Omer
- 1 poste pour le groupe I : La province de Québec

Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 4 février 2024 à 23 h 59.

Personnes candidates à un poste au conseil d'administration

Groupe B : Sainte-Perpétue	Groupe D : Sainte-Félicité votation en différé CARON, Simon LIZOTTE, Denise	Groupe F : Saint-Omer	Groupe I : Province de Québec votation en différé CLOUTIER, Caroline MORNEAU, Pier-Luc
----------------------------	--	-----------------------	---

Si la modification au RIC est acceptée :

4 postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse, soit :

- 1 poste pour le groupe A : Saint-Pamphile, Saint-Adalbert et Saint-Omer
- 1 poste pour le groupe B : Sainte-Perpétue, Tourville, Sainte-Félicité et Saint-Marcel
- 2 postes pour le groupe C : La province de Québec

Groupe A : Saint-Pamphile, Saint-Adalbert et Saint-Omer	Groupe B : Sainte-Perpétue, Tourville, Sainte-Félicité et Saint-Marcel votation en différé CARON, Simon LIZOTTE, Denise	Groupe C : Province de Québec élus par acclamation CLOUTIER, Caroline MORNEAU, Pier-Luc
--	---	---

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant: www.desjardins.com/caissesudlislethautesterres ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2023 ainsi que le rapport annuel 2023.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.

Signé le 26 février 2024

Marie-Claude Couillard, secrétaire